



LE GESVRES ET LE CENS : 2 RIVIÈRES À PRÉSERVER SUR NOTRE TERRITOIRE

Mis en ligne le 05 novembre 2021

Les rivières du Gesvres et du Cens traversent les communes de Vigneux-de-Bretagne et de Treillières avant de rejoindre l'Erdre sur la Métropole Nantaise. Près de 120 km de cours d'eau irriguent ainsi le territoire d'Erdre & Gesvres. Ces deux cours d'eau sont les seuls de Loire-Atlantique à être classés en catégorie « salmonicole » du fait de la présence naturelle de la Truite Fario.

Malgré une apparente qualité de l'eau, ces rivières sont pour autant jugées « moyennes » au regard de la réglementation qui impose le retour au « Bon état » (Directive Cadre Européenne sur l'Eau). Les paramètres déclassant cette qualité sont notamment le niveau élevé de nutriments (phosphore total dans le Cens) et la faible concentration en oxygène nécessaire à la dégradation de la matière organique. Soucieuses de préserver ce milieu riche en biodiversité et d'améliorer la qualité de l'eau, la communauté de communes Erdre & Gesvres et Nantes Métropole avec qui elle est associée, ont mené un diagnostic de ces bassins versants entre 2018 et 2020. Les résultats sont encourageants, près de 25% du linéaire de cours d'eau sont en « bon état » avec notamment 10 km cumulés de ruisseaux à l'état naturel. De manière à améliorer cet état, un programme de restauration et d'entretien a été développé à l'échelle de ces deux vallées.

Ainsi des travaux ambitieux de restauration seront engagés à partir de 2023. Dans le lit des rivières, il est prévu environ 12 km de renaturation par remise en fond de vallée des cours d'eau ayant été déplacés, recréation de méandres, recharge en sédiments ou encore diversification des habitats aquatiques. En plus de ces interventions, un entretien raisonné de la végétation et des embâcles (bouchons végétaux) sera effectué. Les obstacles à la remontée des poissons seront également aménagés ou supprimés pour permettre à nouveau un brassage des espèces.

Des actions dans les parcelles attenantes seront également proposées afin de limiter le ruissellement des terres et des polluants vers les ruisseaux (mise en place de haies, noues végétalisées...). Toutes ces actions feront l'objet de suivis scientifiques à partir de 2023 pour le territoire d'Erdre & Gesvres. La concertation sera au cœur de ce projet de manière à fédérer les propriétaires, les exploitants agricoles et les usagers à la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Le saviez-vous ?

Une plaquette pédagogique, éditée sur chaque bassin versant, est disponible sur le site de la CCEG www.cceg.fr



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00